

*Initiatives ministérielles*

**Le président suppléant (M. Paproski):** La période des questions et observations est maintenant terminée. Le débat est lui aussi terminé. Je vous remercie beaucoup. Je remercie tous les députés de cet excellent débat de ce soir.

**M. Flis:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Nous avons adopté un certain nombre de motions présentées par le secrétaire parlementaire du gouvernement. La motion n° 9 disait ceci: «Que, à tout moment pendant l'ajournement de la Chambre entre juin 1991 et le 15 septembre 1991, le Président puisse convoquer la Chambre à seule fin de donner la sanction royale», et ainsi de suite.

Je croyais avoir entendu le secrétaire parlementaire préciser une date dans cette motion, mais lorsque j'ai demandé des copies au greffier, il n'y avait pas de date. Je

ne vois pas comment nous pourrions adopter une motion comme celle-là sans date. Je croyais l'avoir entendu dire le 19 juin mais, dans la copie que j'ai, et elle est paraphée. . .

**Le président suppléant (M. Paproski):** Nous regardons cela demain.

Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, le sous-amendement est réputé adopté avec dissidence, l'amendement modifié est adopté avec dissidence, la motion principale modifiée est mise aux voix, et le vote par appel nominal est reporté à 15 heures aujourd'hui.

Par conséquent, la Chambre s'ajourne à 14 heures aujourd'hui, 19 juin, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 1 h 10.)